

Introduction de madame la directrice de la DREAL

Des missions spécifiques de la DREAL : la formation des commissaires enquêteurs et la participation aux commissions d'aptitude

Le commissaire enquêteur doit gérer aujourd'hui des enquêtes de plus en plus complexes dans un contexte juridique en perpétuelle évolution nécessitant une mise à jour régulière de ses connaissances. Dans ce domaine de la formation continue, la DREAL, en lien avec le tribunal administratif, accompagne et soutient depuis plusieurs années les commissaires enquêteurs sous la forme d'un appui financier mais également d'interventions de professionnels de la DREAL sur des sujets comme l'évaluation environnementale, les documents de planification, la méthanisation ou encore les risques naturels et technologiques.

La DREAL est également représentée lors des commissions chargées de désigner les commissaires enquêteurs qui figureront sur les listes d'aptitude départementales.

Cette journée de formation régionale est l'occasion d'approfondir le partenariat entre les commissaires enquêteurs, le tribunal administratif et la DREAL permettant d'aborder ensemble des sujets d'actualité, de mieux se connaître et de mieux comprendre les attentes de chacun. Ce sera également l'occasion de faire évoluer les modalités de formation traditionnelle pour que le commissaire enquêteur devienne un acteur à part entière de sa formation comme cela sera le cas aujourd'hui lors de la séquence consacrée au procès verbal de synthèse.

Des missions de la DREAL en relation étroite avec les enquêtes publiques menées par les commissaires enquêteurs

Vous avez ainsi l'occasion de prendre connaissance des avis de l'autorité environnementale produits par la DREAL sur les plans et programmes et projets soumis à étude d'impact. La DREAL est également maître d'ouvrage de projets ou de plans soumis à l'enquête publique. De manière plus générale, ce sont l'ensemble des missions de la DREAL dans les domaines

de l'aménagement, de risque, d'énergie, de l'eau et de la biodiversité qui sont liées avec les missions du commissaire enquêteurs.

Une recherche constante de compromis entre développement et protection

La région des Pays de La Loire est un territoire dynamique et attractif avec des projets à hauteur de ce dynamisme. Je citerai ainsi les projets emblématiques de parcs éoliens terrestres et en mer, les projets de méthanisation qui feront des Pays de La Loire un des leader de la transition énergétique. Notre région voit également se développer de nombreux projets d'infrastructures et industriels notamment au niveau de l'estuaire. Les démarches de planification sont également en nombre et les collectivités les plus importantes s'engagent dans des démarches de plans d'urbanisme intercommunaux.

Ces projets se développent dans un contexte où les enjeux environnementaux sont particulièrement importants en matière de prévention des risques, de protection des zones humides, d'amélioration de la qualité de l'eau et en terme de conséquences de l'urbanisation. Nous aurons l'occasion d'y revenir en début de programme avec la présentation d'une étude sur le développement durable en Pays de la Loire. La confrontation de ces enjeux avec l'émergence de projets entraîne inévitablement des conflits d'usage.

Ainsi pour chaque projet, il s'agit de rechercher un compromis entre le développement et la protection de l'environnement. Le rôle du citoyen est important et le commissaire enquêteur est le garant de la bonne expression de chacun au service de l'intérêt général

Une nécessaire évolution des pratiques

Des projets importants comme le parc éolien de Saint Nazaire ont permis de faire évoluer les modalités de l'enquête publique notamment par l'utilisation des nouvelles technologies. Depuis la loi Grenelle II le commissaire enquêteur est en effet fortement incité à recourir à la consultation électronique des citoyens, ceci pour faciliter l'accès aux informations et associer plus largement les habitants aux décisions qui les concernent. Une séquence sera consacrée à ce thème ce matin sous la forme d'une table ronde.

L'évolution du droit de l'environnement et de la concertation

Les modalités de la concertation sont également en forte évolution. L'événement dramatique

survenu lors d'une manifestation à proximité de Sivens a suscité un besoin d'organiser un dialogue approfondi. Le projet d'ordonnance sur la démocratie participative vise notamment à engager le débat pluraliste en amont dans les processus de réalisation des projets affectant l'environnement. Marie Françoise Facon représentante du Commissariat Général au Développement Durable interviendra sur ce sujet en tout début d'après midi. Le seul volet législatif n'est probablement pas suffisant pour donner un nouvel élan à la démocratie participative sur le terrain. Le ministère de l'environnement a lancé en novembre 2015 un projet de charte de participation du public. Il s'agit de créer un outil pratique d'incitation à la mise en œuvre exemplaire de la participation. Le ministère s'est engagé à être exemplaire en matière de participation du public et à appliquer cette charte pour les projets dont il assure la maîtrise d'ouvrage.

Conclusion

Les défis sont donc nombreux à relever. Cette journée s'inscrit dans une période clé rendant nécessaire le partage et les échanges de bonnes pratiques.

Avant d'entamer nos travaux, je tiens à remercier la présence de madame Chalopin, présidente de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs qui a accepté de conclure cette journée avec monsieur Schwerdorffer, président régional.

Je tiens également à remercier le CVRH, le tribunal administratif et les représentants des commissaires enquêteurs qui ont activement contribué à la co-construction et l'organisation de cette journée.